

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 48 (1912)
Heft: 31-32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

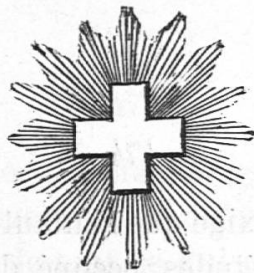
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVIII^{me} ANNÉE

N^{os} 31-32.



LAUSANNE

10 août 1912

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Les idées de J.-J. Rousseau sur l'éducation nationale (fin).* — *Lettre du Wurtemberg.* — *Chronique scolaire : Confédération suisse. Vaud. Jura bernois. Neuchâtel. France.* — *Bibliographie.* — **PARTIE PRATIQUE :** *Sujets d'examens des classes primaires supérieures du canton de Vaud : Allemand. Langue maternelle.* — *Rédaction.* — *Dictée.* — *Comptabilité.*

LES IDÉES DE J.-J. ROUSSEAU

SUR L'ÉDUCATION NATIONALE (*Fin*).

IV

C'est ici, déclare-t-il, l'article important. On l'en croit sans peine quand on voit quel but il assigne à l'éducation des enfants. C'est elle, nous dit-il, « qui doit *donner aux âmes la forme nationale*, et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts, qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité.

Patriote et républicain ne font qu'un aux yeux de Rousseau ; et le vrai républicain ne voit que sa patrie et ne vit que pour elle ; ayant sucé avec le lait de sa nourrice « l'amour de sa patrie, c'est-à-dire des lois et de la liberté » ; ce qui est proprement la *vertu* au sens où l'entend Montesquieu dans son fameux chapitre sur les ressorts des divers gouvernements.

Rousseau se montre un adversaire acharné, presque violent, de ce que j'appellerai le cosmopolitisme de culture et d'esprit, qu'il abandonne dédaigneusement au reste des Européens, faits pour la licence, ce qui revient à dire pour la servitude. Il proclame que l'éducation nationale appartient aux hommes libres et n'appartient qu'à eux. Eux seuls, en effet, « ont une existence commune, » et sont « vraiment liés par la loi ».

Or une telle éducation exige que l'enfant soit, dès le premier jour et jusqu'au terme de ses études, occupé de son pays et des choses de son pays. Ne soyons donc pas trop surpris, lecteurs assidus de l'*Emile*, de voir ici une place d'honneur faite à la *géographie* et à l'*histoire nationales*. Rien de plus net et de plus absolu que cette première et capitale prescription :

« Je veux qu'en apprenant à lire il (le petit Polonais) lise des choses de son pays ; qu'à dix ans il en connaisse toutes les productions, à douze toutes les provinces, tous les chemins, toutes les villes ; qu'à quinze il en sache toute l'histoire, à seize toutes les lois : qu'il n'y ait pas eu dans toute la Pologne une belle action ni un homme illustre dont il n'ait la mémoire et le cœur pleins, et dont il ne puisse rendre compte à l'instant. »

Voilà donc les deux études fondamentales : celle du sol de la patrie et celle de sa vie passée. Nous y en ajouterons une troisième si nous prêtons l'attention qu'il mérite à ce membre de phrase qui s'est glissé sous la plume de Rousseau : « à seize ans, toutes les lois ». Il y a là, en effet, une idée qui est comme jetée en passant et avec négligence, mais que l'auteur reprendra plus tard, dans le chapitre X, pour lui donner alors toute sa valeur et toute sa précision. C'est l'idée que nous avons tâché de réaliser il y a quelque vingt ans en inscrivant ce que nous nommons l'*instruction civique* au programme de nos écoles primaires. Rousseau dira donc au chapitre X qu'il faudra que les Polonais fassent trois codes : « l'un politique, l'autre civil et l'autre criminel ; tous trois clairs, courts et précis autant qu'il sera possible. » Et il ajoutera :

« Ces codes seront enseignés non seulement dans les universités, mais dans tous les collèges... Il faut que tous les citoyens, et surtout les hommes publics, soient instruits des lois positives de leur pays et des règles particulières sur lesquelles ils sont gouvernés. »

Il a même l'air de souhaiter quelque chose de plus que cette instruction. Ce serait comme une sorte d'institution politico-scolaire qui permit à la jeunesse de s'exercer aux actes de la vie publique. Car quel autre sens que celui d'une invitation tacite à l'imitation peut être donné à ce curieux passage que je rencontre dans le chapitre IV, qui n'a de lien apparent ni avec ce qui précède ni avec ce qui suit, et dont Rousseau ne tire aucune conséquence :

« A Berne, il y a un exercice bien singulier pour les jeunes patri-
ciens qui sortent du collège. C'est ce qu'on appelle l'*état extérieur*.
C'est une copie en petit de tout ce qui compose le gouvernement
de la république : un sénat, des avoyers, des officiers, des huis-
siers, des orateurs, des causes, des jugements, des solennités.
L'état extérieur a même un petit gouvernement et quelques rentes ;
et cette institution, autorisée et protégée par le souverain, est la
pépinière des hommes d'Etat qui dirigeront un jour les affaires
publiques dans les mêmes emplois qu'ils n'exercent d'abord que
par jeu. »

V

Les études ne sont qu'un des facteurs de l'éducation ; les mai-
tres qui les dirigent en sont un autre et de la première impor-
tance. Rousseau ne le méconnaît pas qui déclare qu'une éducation
nationale ne saurait être donnée *ni par des étrangers, ni par des*
prêtres ; pas plus du reste que le programme et la méthode n'en
peuvent être abandonnés au choix personnel des instituteurs. C'est
à la fois le droit et le devoir de l'Etat de régler « la matière, l'ordre
et la forme des études », comme il est de l'intérêt national de n'en
confier la direction qu'à des laïques et à des membres de la nation.
Cette vue, on le sait, n'est pas particulière à l'auteur des *Considé-*
ration sur le gouvernement de Pologne ; elle se retrouve dans
la bouche ou sous la plume de tous les parlementaires et de tous
les philosophes qui, au dix-huitième siècle, se sont occupés de
la réforme de l'enseignement. Sa destinée a été, après avoir rallié
alors tous les penseurs et tous les hommes de lutte qui se récla-
maient de la raison, de sombrer dans la grande tourmente révolu-
tionnaire ; de demeurer pendant un siècle absente presque totale-
ment des esprits et totalement de nos législations scolaires ; puis
enfin de reparaitre en ces dernières années, d'y prendre tout à coup
une consistance et une force inattendues, d'y susciter un grand
mouvement d'opinions contraires et de s'y transformer en une
question politique, autour de laquelle les partis s'apprêtent à se
livrer combat.

Quoi qu'il doive advenir d'elle, elle est une pièce maîtresse de la
conception que Rousseau avait d'une éducation nationale. Concep-

tion très forte, en raison même de l'énergie avec laquelle le but est voulu, et de la rigueur décisive avec laquelle est écarté tout ce qui en détourne ou n'y mène pas directement. Conception étroite aussi, et sans nul doute oppressive. Etroite, puisqu'on ne voit que trop clairement que l'homme, au sens général du mot, y est sacrifié au citoyen. Oppressive, puisque, prenant l'enfant pour le façonner suivant un type unique et décrété obligatoire, elle ne laisse aucun droit à la famille et supprime toute liberté d'enseignement. Je trouve bien plus loin une phrase où Rousseau parle incidemment des parents qui préféreront l'éducation domestique ; mais je ne crois pas qu'il faille y attacher la moindre importance, tant est évident son dessein de mettre toute l'éducation entre les mains de l'Etat. C'est du *Contrat social* le plus pur que nous avons ici sous les yeux.

Je ne puis quitter ce sujet du choix des maîtres sans mentionner une idée pour le moins bizarre touchant la manière dont ils devront être recrutés. Rousseau ne veut pas de pédagogues de métier. Pourquoi ? C'est ce que je ne m'explique que par le mépris et la haine qu'il avait pour les collèges de son temps, régents, programmes d'études et méthodes. Il veut que l'enseignement soit une *fonction publique*, non pas définitive, mais transitoire et préparatoire à d'autres fonctions. Tous les magistrats auront commencé par être instituteurs, et tous les instituteurs deviendront magistrats. La chose est dite à trois reprises, deux fois dans le chapitre IV et une fois dans le chapitre XIII, preuve que l'auteur y tient comme à l'une de ses plus chères utopies. Je cite seulement les deux passages du chapitre IV :

« Ils (les petits Polonais) ne doivent avoir pour instituteurs que des Polonais, tous mariés, s'il est possible, tous distingués par leurs mœurs, par leur probité, par leur bon sens, par leurs lumières, et tous destinés à des emplois, non plus importants ni plus honorables, car cela n'est pas possible, mais moins pénibles et plus éclatants, lorsqu'au bout d'un certain nombre d'années ils auront rempli celui-là. Gardez-vous surtout de faire un métier de l'état de pédagogue. Tout homme public en Pologne ne doit avoir d'autre état permanent que celui de citoyen. »

Et plus loin :

« Quelque forme qu'on donne à l'éducation publique..., il convient d'établir un collège de magistrats du premier rang qui en ait la suprême administration, et qui nomme, révoque et change à sa volonté tant les principaux et chefs des collèges, lesquels seront eux-mêmes, comme je l'ai déjà dit, des candidats pour les hautes magistratures, que les maîtres des exercices, dont on aura soin d'exciter aussi le zèle et la vigilance par des places plus élevées, qui leur seront ouvertes ou fermées selon la manière dont ils auront rempli celles-là. »

On se demande avec étonnement à quel prix dérisoire Rousseau met la vocation, l'aptitude professionnelle, la préparation particulière et surtout l'expérience qui s'acquiert par la pratique même de l'éducation et de l'enseignement, pour les sacrifier si délibérément à sa chimère. Il avait sans doute cessé d'y croire dès le temps où, s'étant improvisé pédagogue de cabinet, il s'était vu conquérir dans cette carrière un universel renom de génie.

VI

Une éducation nationale, si exactement modelée sur son objet qu'on la suppose, ne peut toutefois se borner à faire apprendre aux enfants l'histoire, la géographie et les lois de leur pays. D'autres études sont nécessaires, ne serait-ce, en admettant la conception pédagogique la plus étroite et la plus humble, que pour leur donner les connaissances usuelles dont tout homme a besoin dans sa vie journalière. Quelles seront donc ces autres études ? Il nous faut constater que Rousseau n'en dit pas un seul mot. Et comme il ne dit rien non plus contre les études habituelles, nous pouvons supposer qu'il les admet. Néanmoins, l'auteur de l'*Emile* reparaît pour prôner les *exercices physiques* (« Dans tous les collèges, il faut établir un gymnase, ou lieu d'exercices corporels pour les enfants ») et leur substitution à d'« ennuyeuses études » qu'il ne désigne pas autrement et auxquelles il dit que les écoliers ne comprennent rien. Ils les prennent même en haine, ajoute-t-il, « par cela seul qu'ils sont forcés de rester en place ». — Sa pensée sur les programmes d'enseignement, en dehors de l'instruction propre-

ment civique qui a été définie plus haut, reste donc pour nous enveloppée de mystère.

Le passage relatif aux exercices corporels est piquant en ce qu'il nous montre un Rousseau ami de la concurrence et de l'émulation. C'est à son culte pour les républiques grecques qu'il faut attribuer cet avatar mémorable du précepteur d'Emile :

« On ne doit point, dit-il, permettre qu'ils (les enfants) jouent séparément, à leur fantaisie, mais tous ensemble et en public, de manière qu'il y ait toujours un but commun auquel tous aspirent et qui excitent la concurrence et l'émulation. Les parents qui préféreront l'éducation domestique et feront élever leurs enfants sous leurs yeux, doivent cependant les envoyer à ces exercices. Leur instruction peut être domestique et particulière, mais leurs jeux doivent toujours être publics et communs à tous ; car il ne s'agit pas seulement ici de les occuper, de leur former une constitution robuste, de les rendre agiles et découplés, mais de les accoutumer de bonne heure à la règle, à l'égalité, à la fraternité, aux concurrences, à vivre sous les yeux de leurs concitoyens et à désirer l'approbation publique. Pour cela, il ne faut pas que les prix et récompenses des vainqueurs soient distribués arbitrairement par les maîtres des exercices, ni par les chefs des collèges, mais par acclamation et au jugement des spectateurs : et l'on peut compter que ces jugements seront toujours justes, surtout si l'on a soin de rendre ces jeux attirants pour le public, en les ordonnant avec un peu d'appareil, et de façon qu'ils fassent spectacle. Alors, il est à présumer que tous les honnêtes gens et tous les bons patriotes se feront un devoir et un plaisir d'y assister. »

VII

Une dernière question intéressante est de savoir à qui l'instruction publique devra être donnée dans la Pologne réorganisée. A tous les enfants, sans distinction de classes ? Ou bien aux seuls fils de l'aristocratie ? En d'autres termes, jusqu'à quel point est *démocratique* le plan que Rousseau trace d'une éducation nationale ?

Proclamons d'abord qu'il n'était pas possible à Rousseau, à

moins de verser dans l'utopique et l'irréalisable, et, par conséquent, d'ôter toute valeur de consultation à son projet de réforme, d'y appliquer rigoureusement les principes du *Contrat Social*. Il devait prendre la Pologne telle qu'elle s'offrait à lui, avec son organisation séculaire, et, sans prétendre à bouleverser cette organisation de fond en comble, rechercher les moyens propres à la corriger dans ses parties faibles ou caduques, de manière qu'elle se remit à fonctionner immédiatement et au mieux des intérêts du pays. Le plus qu'il pouvait faire, en outre, était d'y introduire, à dose prudemment mesurée, un levain de transformation dans le sens démocratique, je veux dire quelques nouveautés discrètes qui préparassent à long terme l'avènement des classes inférieures à la vie politique. Très sagement, et peut-être même avec un peu de timidité dans la sagesse, Rousseau s'appliqua à éviter toute apparence d'esprit révolutionnaire. Il n'alla pas toutefois jusqu'à dépouiller entièrement sa foi politique, et l'on voit transparaître en lui, à de certains endroits de son exposé, le théoricien du droit populaire.

Il n'est question, dans tout le chapitre IV, que des fils de seigneurs et des collèges où on les instruit. L'éducation nationale en Pologne aura donc un caractère nettement aristocratique. Mais voici déjà, si je puis risquer cette métaphore, une première poussée des idées égalitaires de Rousseau. Il ne veut point que la noblesse riche et la noblesse pauvre soient élevées différemment et séparément. Tout le passage est à noter, car il renferme à la fois l'idée de l'instruction gratuite et celle des pupilles de l'Etat tenant rang d'honneur parmi la jeunesse des écoles.

«Tous, étant égaux par la constitution de l'Etat, doivent être élevés ensemble et de la même manière; et, si l'on ne peut établir une instruction publique, tout à fait gratuite, il faut du moins la mettre à un prix que les pauvres puissent payer. Ne pourrait-on pas fonder dans chaque collège un certain nombre de places purement gratuites, c'est-à-dire aux frais de l'Etat, et qu'on appelle en France des bourses? Ces places, données aux enfants des pauvres gentilshommes qui auraient bien mérité de la patrie, non comme une aumône, mais comme une récompense des bons services des pères,

deviendraient à ce titre honorables, et pourraient produire un double avantage qui ne serait pas à négliger. Il faudrait pour cela que la nomination n'en fût pas arbitraire, mais se fit par une espèce de jugement dont je parlerai ci-après. Ceux qui rempliraient ces places seraient appelés enfants de l'Etat, et distingués par quelque marque honorable qui donnerait la préséance sur les autres enfants de leur âge, sans excepter ceux des grands. »

Dans le chapitre VI, *Question des trois ordres*, Rousseau fait le pas décisif et proclame la nécessité pour la noblesse polonaise d'affranchir les serfs de ses domaines. Il ne se dissimule point la difficulté et les dangers d'une telle réforme, — dangers et difficulté qui proviendraient aussi bien, dit-il, des vices et de la lâcheté des serfs, que de l'intérêt mal entendu, de l'amour-propre et des préjugés des maîtres ; aussi propose-t-il qu'on la fasse non d'un seul coup, mais peu à peu, progressivement et avec toutes les précautions requises, dont la principale sera de commencer par « rendre dignes de la liberté et capables de la supporter les serfs qu'on veut affranchir. »

Il semblerait qu'ici Rousseau dût faire intervenir de nouveau *l'éducation*, facteur essentiel de toute préparation des hommes à l'exercice de leurs droits et à la pratique de leurs devoirs sociaux ou autres, et tracer au moins les grandes lignes d'un plan d'éducation et d'instruction populaires approprié à ce but. On éprouve une grande déception à voir que le seul moyen qu'il indique, et qui n'est d'ailleurs exposé que beaucoup plus loin dans le chapitre XIII, est d'ordre exclusivement politique. Il n'y a pas un mot touchant l'indispensable fondation d'écoles élémentaires où la masse servile puisse venir s'initier à la vie de l'esprit et acquérir le peu de connaissances qui sont strictement nécessaires pour jouir et user sainement de la liberté. Sur ce sujet pourtant, que de choses prophétiques Rousseau eût trouvé à dire s'il eût songé ou consenti à y appliquer sa réflexion, lui qui a marqué à l'avance la plupart des routes où la société moderne allait s'engager pour tâcher d'aboutir à l'organisation de la démocratie !

C'est donc avec le regret très vif de le voir esquiver ou négliger ce capital et passionnant problème que nous fermons le livre où sont exposées, non sans éclat, on l'a vu, ni même parfois sans soli-

dité, mais d'une manière souvent trop concise, les idées de J.-J. Rousseau sur l'éducation nationale.

H. Mossier,
professeur à l'école normale de la Seine.

LETTRE DU WURTEMBERG

Plutôt « lettre d'Allemagne, » car je voudrais vous parler de quelques instituteurs qui sont de tous les coins de l'Allemagne et pas du tout du pays d'où vient cette lettre. Ils sont arrivés à une notoriété qui est presque de la célébrité, les uns par leur talent ou leurs capacités, les autres par leur dévouement à la cause de l'éducation des classes qui n'ont à leur disposition ni les ressources des villes, ni celles de l'opulence. Ils n'ont ni pauvreté, ni richesse et vivent tout simplement, selon la formule de Paul de Tarse, du pain de leur ordinaire et n'ont rien de superflu. Or, c'est parfois le superflu qui est nécessaire ; telle une bonne petite conférence, ou bien une audition musicale, ou bien encore un livre intéressant et instructif ou enfin une jolie gravure à la paroi.

Chose à noter, vous verrez que les instituteurs que je vais vous nommer restent attachés au point initial d'où ils sont partis au commencement de leur carrière, quelle que soit la direction qu'ils aient prise. J'en voudrais presque tirer une conclusion : on ne choisit pas, même dans l'inconscience de la jeunesse, la carrière d'instituteur sans y être poussé par une vive sympathie pour ses semblables.

Otto Ernst, ancien instituteur à Hambourg, écrit des ouvrages qui font sensation. Tel est le drame *Flachmann als Erzieher* où l'instituteur enthousiaste de sa vocation est mis en relief ; puis son roman *Asmus Semper's Jugendland*, qui est le récit d'une belle jeunesse couronnée d'une belle vie d'homme. *Otto Ernst* est, en un mot, un auteur qui fait œuvre d'éducateur. Ses écrits ajoutent au travail des collègues restés dans le rang, et à celui des philanthropes et des éducateurs à tous les degrés. Il est né en 1862. Son père, simple ouvrier cigarié, n'avait d'autre ambition que de faire de son fils un instituteur primaire. Celui-ci a été bien au-delà, puisque des milliers et des milliers de lecteurs vont à son école.

Heinrich Sonnrey, lui aussi, sort d'une famille de pauvres gens. C'est le pasteur de la localité qui lui fournit les moyens de faire des études. Dès qu'il fut entré en fonction, il se mit en quête des légendes, des chants, des jeux populaires. Comme il était justement à peu de distance de Göttingue, où il y a une université, il profita de l'occasion pour suivre des cours. Plus tard, il se fit écrivain comme *Otto Ernst*. C'est lui qui a fondé cette Société : *Verein für ländliche Wohlfahrts- und Heimatpflege*, qui a des ramifications dans toute l'Allemagne. *H. Sonnrey* est une de ces voix prophétiques qui crient à tous les vents : restez fidèles à la vie des champs et retournez-y le plus tôt possible, si vous avez dû la quitter.

Pour faciliter ce retour, *Sonnrey* a provoqué la création de ces petites propriétés, où peuvent se retirer ceux qui ont pu réussir à ajouter économie à économie jusqu'à amasser un modeste pécule ou bien ceux qui, à la fin de la carrière, ont trouvé une modeste pension.

Johannes Fews a publié entre autres *Die Volksunterhaltungsabende*, qui me rappelle un volume entrevu dans mon enfance : *La Veillée au village* ; puis *Volksbildung und wirtschaftliche Entwicklung*.

Si je dis que l'instituteur *A. Wolgast* a publié le livre *Das Elend unserer Jugendlitteratur*, on verra d'emblée qu'il a voulu mettre la jeunesse de son pays à l'abri de la littérature malsaine. On sait qu'il est maintenant appuyé par un grand nombre de ses compatriotes et par diverses sociétés d'utilité publique.

C'est le travail préparatoire d'un instituteur, *Konrad Agahd*, qui, en Prusse, a aplani la voie à une loi pour la protection de l'enfance dans les fabriques, analogue à celle que nous avons depuis longtemps en Suisse.

En faveur de l'enfance dont le développement intellectuel est entravé par des infirmités, *Joh. Träper* a préconisé des méthodes d'enseignement spéciales. Il en a montré l'application dans un institut qu'il a fondé et d'où sont déjà sortis un grand nombre d'élèves qui révèrent leur bienfaiteur.

Parmi ces éducateurs au grand pied, il faut encore nommer le *Dr Kerschensteiner*, d'abord instituteur, et qui, après avoir fait des études académiques, n'en est pas moins resté dévoué à la cause de l'enseignement et de l'éducation populaire. Une chose le préoccupait, c'est qu'entre l'école primaire et le service militaire, la jeunesse était trop peu suivie, trop peu astreinte à des travaux intellectuels à côté de ceux des champs ou de l'atelier. De là la fondation de ces cours complémentaires introduits presque partout à l'heure qu'il est. Le livre du *Dr Kerschensteiner*, *Die staatsbürgerliche Erziehung der deutschen Jugend*, a été fort remarqué.

Qui n'a entendu parler de *Schulrat Pollack* dans le monde pédagogique de l'Allemagne ? Sa biographie, ses *Brosamen* sont des miettes tombées de la table d'un riche. Ses divers manuels étaient fort répandus en son temps. On les comptait, dit-on, par centaines de mille. Il vit retiré maintenant, de la vie du vieillard qui a bien travaillé.

Je nommerai encore le professeur *Dr Joh.-Fried. Schär*. Il est d'origine suisse, il est né à Ursellen. Il a commencé par la salle de l'école primaire. Il a enseigné tour à tour au Gymnase, à l'Ecole normale ; il a été directeur d'une école secondaire, enfin chargé de l'enseignement des branches commerciales à l'Ecole réelle supérieure de Bâle. De là, on l'a appelé à l'Université de Zurich. *Schär* est en ce moment à l'Université commerciale de Berlin. Sa grande compétence dans la banque et dans les sciences commerciales lui ont permis d'organiser l'enseignement de ces branches comme cela n'avait pas encore été fait. Il est un initiateur dans ce domaine. C'est en sa qualité d'instituteur primaire qu'il devait être nommé ici. On voit qu'il a fait une carrière fort brillante, mais ceux qui ont provoqué le grand mouvement éducatif au profit des classes pauvres, délaissées, me paraissent avoir eu un non moins beau rôle. Qu'y a-t-il de plus beau, de plus grand que de s'occuper d'éducation populaire ?

H. QUAYZIN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — L'*Educateur* enregistre avec un profond chagrin la mort de M. le Conseiller fédéral Marc Ruchet. Comme chef du Département de l'Intérieur, M. Ruchet a toujours fait preuve du plus vif intérêt pour toutes les

œuvres d'éducation populaire. Nos associations pédagogiques et *La Romande* en particulier, en savent quelque chose. Parmi tant d'œuvres utiles auxquelles son nom sera attaché, M. Ruchet restera le principal artisan de la loi sur les subventions fédérales à l'école primaire. « Sans le tact et le doigté de M. Ruchet, écrivait un journal il y a quelques années, cette œuvre fût restée probablement en suspens pendant vingt ans, ballottée dans les tourmentes référendaires qui firent sombrer le projet Schenk en 1882. »

« Honneur à l'excellent citoyen qui a si bien et si fidèlement servi son pays.

Son successeur à ce même Département vient d'être choisi dans la personne de M. Camille Decoppet, qui y continuera les traditions d'ordre, de libéralisme éprouvé et de travail consciencieux de son prédécesseur.

M. Decoppet quitte le canton de Vaud après avoir imprimé une vive impulsion à tous nos rouages scolaires. Il suffit de rappeler la revision de la loi et du règlement sur l'instruction primaire, la création des classes primaires supérieures, la revision de la loi secondaire avec l'élaboration des nouveaux règlements et du nouveau plan d'études, le développement de l'Ecole cantonale du commerce, etc. etc. L'instruction publique a trouvé dans M. Decoppet un serviteur fidèle et éclairé qui, dans l'étude de toutes les questions, a su se placer aux points de vue élevés du véritable homme d'Etat.

VAUD. — Retraites. — Dans trois mois le corps enseignant du cercle d'Ecublens prendra congé de deux excellents instituteurs admis à la retraite : *M. L. J. Magnin*, à Ecublens, après 31 ans et *M. Alfred Panchaud*, à Saint-Sulpice, après 21 ans d'activité. — Ces deux maîtres ont passionnément aimé leurs classes et y ont bien travaillé. Aussi, au terme de la carrière, peuvent-ils avec fierté regarder le champ tant de fois retourné. Le labeur consciencieux accompli avec enthousiasme a creusé le profond sillon où germent encore des moissons fructueuses. Et c'est avec les regrets et mélancolies s'attachant aux grands départs que nous venons en ces lignes rendre hommage à ces deux bons et fidèles serviteurs de l'école primaire.

Breveté en 1881, *L. J. Magnin* débuta le 1^{er} septembre de la même année à Sugnens. Cinq ans plus tard, le 1^{er} septembre 1886, il était appelé à diriger la première classe mixte d'Ecublens, poste qu'il devait occuper pendant 26 années. Possédant au plus haut degré les dons du véritable éducateur, 31 ans durant, *L. J. Magnin* mit sans compter au service de ses nombreux élèves les qualités intellectuelles qui firent son enseignement essentiellement éducatif et pratique tout en le pliant aux nécessités pédagogiques du moment. Il obtint d'excellents résultats : Il planta une pépinière scolaire, organisa dans sa classe des cours de vannerie et de greffage, s'ingénia à mettre ses écoliers au courant des améliorations agricoles. Les autorités scolaires cantonales récompensèrent les efforts de cet instituteur en lui accordant, en 1892, le fameux « prix Boissier », aujourd'hui défunt. Rempli d'une sollicitude touchante à l'égard des oiseaux, *L. J. Magnin* fut — et ses élèves devinrent ses collaborateurs avisés — un ardent protecteur des hirondelles. En 1902, maître et élèves eurent l'honneur de se voir décerner la médaille de bronze de la Société protectrice des animaux. L'activité pédagogique de *L. J. Magnin* s'est manifestée en outre par des correspondances

suivies à l'« Ecole », à l'« Educateur » et à la « Terre vaudoise ». Sa plume alerte et compétente, spirituelle et sage a écrit de solides articles, des leçons d'économie agricole et proposé d'intéressants procédés d'enseignement.

An nom de la Municipalité et de la Commission scolaire, M. le pasteur Vaney écrivait à L. J. Magnin :

« Dans notre dernière séance nous avons pris acte de votre démission. A cette occasion nous avons tous constaté l'heureuse influence que vous avez exercée sur vos élèves pendant les 26 années que la première classe d'Ecublens vous a été confiée. Nous nous sommes plu à relever cette fidélité au travail consciencieux qui est un des traits essentiels de votre caractère. Tous aussi nous nous sommes plu à louer en vous cet esprit de bonne simplicité qui a certainement contribué à garder beaucoup de nos jeunes gens et de nos jeunes filles du luxe frivole et déplacé. » — Quel beau témoignage rendu à une carrière toute de devoir !

Malgré ses 34 ans de régence, L. J. Magnin est resté jeune de cœur. Le secret de cette belle santé morale ? — C'est qu'il a le grand bonheur de posséder auprès de lui sa fidèle compagne qui l'a constamment soutenu, consolé et fortifié au milieu des luttes et des difficultés.

Le brevet de M. Alfred Panchaud est daté de 1891. Le 1^{er} novembre de cette année, il était nommé à la régence de Bussy s. Morges ; trois ans après, le 1^{er} novembre 1894, il entra à Saint-Sulpice où il enseigna 18 ans.

Instituteur profondément attaché à sa vocation, il savait la valeur d'un enseignement sans cesse rajeuni ; aussi cherchait-il constamment à rénover ses moyens pédagogiques. Il aimait à discuter avec ses collègues et les renseignait complaisamment sur les expériences qu'il tentait dans sa classe ; l'argumentation qu'il présentait pour la défense d'un principe pédagogique était le résultat de ses recherches personnelles. Educateur averti, A. Panchaud s'était formé un idéal élevé de sa tâche ; les lignes suivantes que les autorités municipales et scolaires adressaient à notre collègue en date du 6 juillet en font foi :

« Nous avons apprécié vos aptitudes non seulement pour l'instruction donnée avec tout le zèle dont vous étiez capable, mais aussi pour l'éducation morale de nos enfants que vous aviez prise à cœur de cultiver. Vous et votre chère famille, votre digne épouse en particulier, avez été à Saint-Sulpice dignes de respect, serviables, à la portée de tous, ce qui, à nos yeux est un grand mérite. » — Honneur aux communes qui savent en des termes si élevés reconnaître le dévouement d'un bon maître ; honneur aux collègues à qui l'on témoigne une telle gratitude !

M. A. Panchaud s'efforçait de procurer à la population et à ses élèves de saines récréations. Le concert annuel des enfants de Saint-Sulpice était impatientement attendu. Il était devenu un événement musical dans la contrée et l'on s'en réjouissait longtemps à l'avance. Sous les auspices de M. Panchaud se fonda une Mutualité scolaire, une des premières qui s'organisèrent dans notre district. Considérant que l'agriculteur a besoin, lui aussi, de se délasser, il a organisé au village une société dont le but est de faire connaître à ses membres les beautés de notre patrie suisse. Notons encore qu'il participa aux affaires

publiques en qualité de secrétaire du Conseil général d'abord, de greffier municipal ensuite.

Comme son collègue et ami L. J. Magnin, A. Panchaud fut un membre zélé de nos associations pédagogiques. Président de la conférence officielle du district de Morges, il était à la même époque délégué de la section de Morges à la S.P.V. La participation vaudoise au congrès romand de Saint-Imier l'a élu, le 12 juillet 1910, membre du Comité central de la S.P.R.

Le corps enseignant du district de Morges voit avec regrets ces deux maîtres quitter l'arène. Il se souviendra de ces collègues qui jouèrent un grand et beau rôle dans les assemblées où leurs conseils judicieux étaient écoutés.

Le cercle d'Ecublens, tout particulièrement, déplore ces départs. MM. L. J. Magnin et A. Panchaud y ont exercé une bienfaisante influence. Ils étaient l'âme de nos réunions ; avec ceux de nos collègues déjà retraités, ils y ont établi et fidèlement maintenu les traditions précieuses de bon accord, d'entrain et d'amitié fraternelle qui caractérisent le corps enseignant du cercle. La verve malicieuse, la bonhomie spirituelle de nos deux doyens ont fait passer aux « Douze » des heures, hélas, trop rapidement écoulées !

Vos compagnons d'œuvre, amis, vous gardent un souvenir d'affectueuse gratitude parce que vous leur laissez le modèle d'une carrière toute de devoir et de consciencieux labeur. Il vous adressent, ainsi qu'à vos familles respectées et si accueillantes, leurs souhaits chaleureux pour une retraite heureuse et paisible.

G. A.

*** **Inauguration du collège de Genolier.** — Voici encore à ce sujet quelques détails qui nous ont été aimablement donnés par un participant à la cérémonie. L'inauguration a eu lieu le samedi 1^{er} juillet. A neuf heures du matin, les deux délégués du Département, MM. Beausire et Grivat, furent reçus par les autorités communales de Genolier et M. Gindraux, pasteur, président de la Commission scolaire. A dix heures, les élèves de chaque classe se réunissent aux vieux collègues, et là, devant ces témoins du passé, exécutent deux beaux chœurs sous la direction de M. Dumas, instituteur. Puis, un cortège s'organise pour se rendre au nouveau bâtiment scolaire. Le cortège défile à travers le paisible village, au bruit du mortier et au son des cloches. Devant le collège neuf, une collation est offerte aux enfants. M. le syndic prononce une courte allocution et remet le bâtiment aux autorités. M. Beausire s'adresse aux parents et les engage à appuyer toujours plus et toujours mieux le corps enseignant. Après la visite du collège, les élèves exécutent de nouveau deux beaux chœurs, et M. Grivat, inspecteur, leur adresse quelques paroles. Il demande aux enfants d'aimer leur pays, de le servir, de rester fidèles à la terre villageoise, de fuir la ville. Il les engage à travailler la culture nationale. Il adresse également quelques vœux au village et à ses habitants et espère que le sacrifice fait par la Commune sera l'aurore d'une ère de prospérité. M. Gindraux, président, montre aux élèves quels sont leurs nouveaux devoirs, ce que les autorités attendent d'eux. Il se fait l'interprète de tous pour remercier ceux qui ont contribué à l'édification du nouveau bâtiment scolaire.

A 12 ¹/₂ h., un banquet fort bien servi réunit à nouveau les autorités, les délégués et quelques dames. Là, d'aimables paroles sont encore échangées et bien des vœux formulés. La cérémonie se termine par une visite à Mme de Muralt, la doyenne du village, qui est heureuse d'écouter deux chœurs exécutés par tous les élèves du village. En termes émus, elle remercie pour cette délicate attention.

La fête prit fin à cinq heures. Comme conclusion il est permis de dire que Genolier a fait une œuvre superbe : le village s'est considérablement appauvri financièrement, mais il s'est enrichi moralement.

A. D.

JURA BERNOIS. — Société pédagogique jurassienne. — La réunion de la Société pédagogique jurassienne aura lieu le 17 août prochain à Neuveville. Les questions suivantes y seront traitées :

1. La revision du plan d'études pour les écoles primaires françaises (rapporteur : M. H. Gobat, inspecteur scolaire à Delémont) ;
2. La revision du plan d'études pour les écoles d'ouvrages (rapporteur : M^{lle} B. Breuleux, maitresse secondaire à Delémont) ;
3. De la lutte contre l'influence des mauvaises lectures parmi la jeunesse (rapporteur : M. M. Marchand, directeur d'école normale à Porrentruy).

*** **Ecole d'horlogerie de Porrentruy.** — Le rapport de la Commission de l'école d'horlogerie de Porrentruy pour l'exercice 1911-12 vient de nous parvenir. Cette école a été fréquentée par 35 élèves dont 24 du cours complet et 11 du cours de réglages. Les rapports de l'inspecteur fédéral et de l'inspecteur cantonal constatent la bonne marche de l'établissement due à la période prospère de l'industrie horlogère. Les experts pratiques disent que l'école est en progrès. Le compte de l'exercice 1911 indique 20 241 fr. 50 aux recettes et 19 798 fr. 56 aux dépenses, avec un solde en caisse de 442 fr. 94. Le rapport se plaint de la décision du Grand Conseil bernois qui a réduit de 7 % le subside cantonal à l'enseignement professionnel. Le subside cantonal est de 6200 fr. et le subside fédéral de 6179 fr. La caisse municipale de Porrentruy verse 3850 fr.

H. GOBAT.

NEUCHÂTEL. — Nouvelles brèves (Suite). — La magnifique colonie de vacances de Bellevue sur Bevaix a donné asile à 167 filles et à 124 garçons pendant l'année 1911 soit du 16 janvier au 20 décembre. Durant les 8058 journées ainsi passées à l'air vivifiant des grands bois, les pensionnaires ont augmenté en moyenne de 1 kg. 800 ! Voilà un beau résultat certainement. Mais, il y a un excédent de dépenses d'environ mille francs sur les recettes. Cela est moins réjouissant et il faut espérer qu'il se trouvera encore des grands cœurs qui entr'ouvriront généreusement leur bourse afin de permettre à cette bonne œuvre de marcher normalement.

Un radieux soleil a permis la parfaite réussite de la Fête de la Jeunesse à Neuchâtel, qui a été célébrée selon le programme habituellement en usage, le vendredi 5 juillet. Cortège et cérémonies ont été suivis par un public extrêmement nombreux et naturellement sympathique. M. F. Béguin, directeur des

Ecoles primaires a consacré son allocution au chant et il en a dit d'excellentes choses. M. le Dr J. Paris, directeur des Ecoles supérieures a fait un fort bon discours, religieusement écouté, sur l'éducation des enfants. L'après-midi réjouissances générales et suivies par une foule. Réussite parfaite. De même le banquet scolaire, réunissant 150 convives, parmi lesquels il y avait les autorités scolaires de la ville, des représentants de l'Etat, des autorités communales et le corps enseignant, a été réussi parfaitement.

L. Q.

*** FRANCE. — **L'examen scolaire des conscrits.** — Le gouvernement français a élaboré un règlement instituant un examen scolaire des conscrits.

Cette mesure a été prise à la suite de constatations affligeantes touchant le grand nombre des recrues illettrées.

L'exemple de la Suisse a été invoqué à plusieurs reprises, à cette occasion, par le ministre de l'Instruction publique. C'est pourquoi le *Temps* a interrogé, au sujet du nouveau règlement français, M. Louis Favre, professeur à Genève, qui consacre depuis vingt ans ses soins aux cours et aux examens des recrues de son canton et qui a eu l'occasion de fournir au gouvernement français, sur cette matière, renseignements et documents. Voici la réponse que notre compatriote a faite :

Comme l'indique l'article que vous avez publié sur l'examen scolaire des conscrits français, il existe des différences entre le système qui vient d'être adopté en France et celui que nous pratiquons avec tant de succès chez nous. Ce dernier est le résultat de longues et nombreuses expériences, puisque l'application de la loi régissant la matière, datée, pour Genève, de 1874, et pour la Suisse entière, de 1875 et 1876. Les deux différences essentielles sont les suivantes.

Vous exemptez de l'examen certaines catégories de recrues. Nous avons pratiqué ce système et nous avons pu constater que quelques jeunes gens, parmi les exemptés comme titulaires de certificats d'enseignement supérieur — gymnases, universités, — répondaient d'une façon moins satisfaisante que des recrues qui n'avaient fait que des études primaires. J'ajoute que si tous les conscrits sont appelés à passer l'examen, la statistique est plus sincère, les résultats qu'elle donne sont plus exacts. Et enfin, ce dernier système est plus démocratique. Chez nous, tous nos jeunes gens passent à la barre : ingambes, infirmes, riches, pauvres diables, ignorants, instruits, etc. ; seuls sont exemptés les déments et les idiots.

La seconde différence se trouve dans les épreuves : vous dispensez de la lecture et du calcul oral les recrues qui ont fourni de bonnes épreuves écrites. C'est un système qui peut se discuter. Mais nous avons pensé qu'un citoyen, dans une démocratie comme la nôtre, où le sort de la patrie repose entièrement sur le verdict des électeurs, doit être capable de prendre la parole en public, de lire à haute voix et d'une façon intelligible des extraits de journaux, des articles de loi, des ordres du jour, etc. Ce citoyen sera soldat, peut-être caporal, sous-officier et même officier, et il aura souvent, dans l'accomplissement de son devoir militaire, à faire usage de sa pratique de la lecture à haute voix et du calcul mental. Nous tenons donc aux épreuves orales de calcul et à la lecture.

D'autre part, d'après votre système, vous demandez à vos conscrits une épreuve écrite de connaissances civiques, géographie, histoire et notions sur la constitution nationale. Ne sera-t-il pas bien difficile à un pauvre paysan ou à un manoeuvre de donner un travail écrit acceptable, même s'il connaît son sujet ? Et puis comme cette épreuve écrite sera aride et sèche, comparée à l'interrogation orale d'un examinateur expérimenté, animé d'un souffle d'ardent et sain patriotisme !

Cet examinateur, tout en tirant du futur soldat qu'il examine, le fonds et le tréfonds de ses connaissances, pourra, en passant, sans avoir l'air d'y toucher, lui donner la plus noble leçon de civisme que ce jeune homme puisse recevoir de sa vie. Notre corps d'examinateurs fédéraux, formé d'anciens professeurs, d'inspecteurs primaires, d'anciens instituteurs de valeur, exerce sur nos recrues la plus heureuse influence et contribue à entretenir en Suisse l'esprit civique et national.

BIBLIOGRAPHIE

Stucki-Bieri : Materialien für den Unterricht in der Schweizergéographie. — Sous ce titre, la maison d'édition A. Francke, de Berne, nous demande de présenter aux lecteurs de l'*Educateur* la seconde édition revue d'un manuel méthodique qui s'adresse tout particulièrement aux maîtres primaires et secondaires.

Dans la préface de la première édition, parue en 1888, l'un des auteurs s'élevait déjà contre l'erreur pédagogique absolue qui consiste à vouloir présenter aux élèves la description géographique de chacun des vingt-deux cantons suisses d'après un certain nombre d'invariables rubriques qu'aucun lien ne rattache entre elles : situation, limites, étendue, relief, eaux, climat, flore, faune, population, productions, localités. Cette méthode fatigue les élèves et en fait des automates ; ils croient tout savoir après s'y être pliés et perdent de vue l'idée qu'un pays est un tout dont le tableau ne se comprend que si son unité se dégage des détails et des facteurs dont elle résulte.

Eviter les rubriques, renoncer à un plan trop uniforme pour la géographie régionale n'a rien qui nuise au développement des connaissances qu'acquièrent les élèves. L'essentiel est qu'à chaque nom appris se rattache une idée. Voilà qui n'est pas de nature à simplifier la tâche du maître. Ce ne sera pas chose facile pour lui que de se trouver devant ses élèves abondamment pourvu d'aperçus et d'idées bien ordonnés et propres à tenir toujours en éveil l'intérêt des enfants. C'est surtout par le dessin, par les croquis, profils et esquisses qu'il y réussira.

Point n'est besoin de traiter chaque chapitre d'une manière aussi étendue, pourvu qu'entre des sujets semblables, on se soit efforcé d'établir les analogies et les liens principaux. Tout naturellement la Suisse peut ainsi se diviser en régions naturelles : centrale, orientale, occidentale et méridionale.

Des exemples pour la répétition générale, une série de comparaisons entre l'enseignement de la géographie et des autres branches, des tableaux de statistique et une bibliographie géographique terminent le volume.

Nous le recommandons vivement à l'attention des maîtres pour qui la géographie est la branche de prédilection.

P. D.

PARTIE PRATIQUE

CLASSES PRIMAIRES SUPÉRIEURES DU CANTON DE VAUD

Examens annuels de 1912.

ALLEMAND

Exercices à choix.

(Les phrases allemandes serviront de dictée pour être modifiées ensuite suivant les indications données.)

Ire année.

1. Mettez au cas voulu :

a) *Zimmer* avec l'article défini :

D. Z. ist gross ; Wir sehen d. Z. ; Die Decke d. Z. ist weiss ; Wir sitzen in d. Z.

A la place de *Zimmer*, mettez *Stube*.

b) *Schule* avec le pronom démonstratif :

D. Sch. ist alt ; Ich liebe d. Schule ; Die Zimmer d. Sch. sind heil ; Wir lernen in d. Sch.

A la place de *Schule*, mettez *Haus*.

c) *Bleistifte* avec le pronom possessif, à la 2^e pers. du pluriel :

E. Bl. sind spitzig ; Ihr braucht e. Bl. ; Die Farbe e. Bl. ist rot ; Ihr schreibt mit. e. Bl.

On peut remplacer *Bleistifte* par *Federn*.

2. Remplacez le tiret par une préposition et donnez à l'article la forme voulue :

Wir schreiben — d. Heft. — Wer geht — d. Schule ? — Die Decke liegt — d. Wänden. — Der Garten ist — d. Schule. — Wie viele Lampen hängen — d. Decke ? — Mein Mitschüler sitzt — mir. — Meine Mappe liegt — d. Tisch. Wir sitzen — d. Stuhl. — Setze dich — d. Platz. — Wir lernen — d. Buch. — Sprecht ihr — d. Schule ? — Die Schüler schreiben — d. Feder oder d. Bleistift. — Die Decke liegt — d. Schülern. — Unsere Tische sind — Holz. — Bilder hängen — d. Wand. — Die Bücher dienen — Lesen.

3. Remplacez le tiret par le possessif.

Der Schüler liest in d. Buch. — Die Schülerin hat — Feder. — Hast du — Lineal ? — Das Mädchen sitzt auf — Stuhl, neben — Freundin. — Habt ihr — Buch vergessen ? — Wir haben — Aufgabe gelernt. — Der Knabe nimmt — Schulsachen aus — Mappe. — Du antwortest — Lehrer. — Wir spielen mit — Kameraden in — Garten. — Welcher Knabe hat — Buch vergessen ? — Diese Schülerin liebt — Lehrerin. — Der Lehrer fragt — Schüler (pluriel).

4. Formez une phrase avec chacun des mots suivants :

Der Rücken, das Salz, die Schrift, die Menschen, das Glas, gerade, rund, dünn, spitzig, aufmerksam, drucken, lehren, verbessern, sollen, dienen, wohin ? wen ? welches ? wie ? worauf ?

5. Conjuguez, affirmativement, négativement et interrogativement :

J'ai un livre, je lis bien, je suis debout, je suis un garçon (une jeune fille), j'écris mon devoir.

II^e année.

1. Déclinez :

Ma bonne tante, les élèves appliqués, ce bon lit, du vin rouge, ma vieille grand'mère, les enfants paresseux, ce pain blanc, du café noir, ta jeune cousine, les belles saisons, ce froid dimanche, des tuiles rouges.

2. Mettez au singulier :

Diese kleinen Vögel singen schön. — Rote Äpfel schmecken gut. — Wir lieben die heißen Tage dieser schönen Monate. — Die Maurer bauen diese neuen Häuser. — Die Schneiderinnen nähen diese kostbaren Stoffe. — Jene Mägde stellen die Kochtöpfe in die Löcher der Kochöfen. — Unsere lieben Verwandten wohnen in hellen Wohnungen.

3. Mettez au pluriel :

Diese dunkle Küche gehört jener Frau. — Eine volle Schüssel steht auf unserem Tische. — Dieses gesunde Kind gehört meinem Onkel. — Der hungrige Mensch isst viel. — Das stumpfe Messer schneidet nicht. — Dieses wichtige Glied heisst das Bein. — Eine gute Mahlzeit schmeckt mir. — Die feine Bürste liegt auf meinem Waschtisch. — Das blonde Haar meiner Schwester ist fein. — Eine grüne Flasche steht vor diesem offenen Fenster.

4. Conjuguez :

J'ai appris ma leçon. — J'ai répondu au maître. — J'ai écrit un mot. — Il me punit, il te punit, il le punit, etc. — Il m'interroge. — Il m'aime. — Il me donne un livre. — Il me répond. — Il m'écrit.

5. Commencez par le sujet les phrases suivantes :

Am Sonntag gehen wir in die Kirche. — In der Nacht schlafen wir. — In der Schule ist ein Garten. — Lernst du deutsch sprechen? — In der deutschen Stunde haben wir gelesen. — Im Sommer haben wir lange Ferien. — Um 8 Uhr gehen wir zur Schule. — Mit dem Hute grüssen die Knaben. — Ohne Tinte können wir nicht schreiben. — In einer Woche sind sieben Tage.

6. Faites une phrase avec chacun des mots suivants :

Das Tischtuch. — Der Korb. — Der Spiegel. — Die Geschwister. — Das Gemüse. — Die Butter. Bei, mit, für, aus, von, draussen, gestern, gewöhnlich, jetzt.

7. Terminez les phrases commençant par les mots suivants :

Im Juli, am Vormittag, um 11 Uhr, im Herbst, am Abend, auf dem Zifferblatt, zum Frühstück, vorgestern.

III^e année.

1 Déclinez :

La plus petite chèvre, le chien le plus fidèle, la plus grande poule, le paysan le plus âgé, le meilleur élève, l'animal le plus paresseux, la plus haute montagne, le plus bel arbre, l'aiguille la plus fine.

2. Employez, dans de petites phrases, les trois degrés de viel, hart, jung, rein, aufmerksam, sanft, dick, schwach, traurig, schädlich.

3. Conjuguez à l'imparfait, au plus que parfait et au futur simple, en ajoutant un complément : Zeigen, suchen, führen, hüten, necken, zeichnen, kaufen, schreiben, singen, sehen.

4. Mettez à l'imparfait et au parfait : Er gibt mir ein Heft. — Ich lese ein Buch. — Du schläfst gut. — Ihr kommt in die Schule. — Das Pferd zieht den Wagen. — Wir binden die Schuhe. — Er trinkt Milch. — Der Esel geht langsam. — Unser Herz schlägt.

5. Complétez par une subordonnée :

Der Bleistift ist eine Schulsache, welche —. Der Schreiner ist ein Handwerker, welcher —. Die Haustiere sind Tiere, welche —. Der Mann, welcher —, ist der Bäcker —. Die Frau, welche —, ist die Lehrerin —. Der Pflug ist ein Feldgerät, mit welchem —. Die Küche ist ein Teil der Wohnung, in welcher —. Der Mann, welcher —, ist der Zimmermann. Das Haustier, welches —, heisst die Kuh. Die Tiere, welche —, sind die Schweine. Das Zimmer, in welchem —, ist das Schlafzimmer. Der Baum, auf welchem —, ist ein Apfelbaum. Weisst du, wo —? Er kommt nicht, weil —. Wir sind froh, wenn —.

6. Traduisez :

La vache est plus utile que l'âne. — Le chien est aussi grand que le loup. — Le moineau n'est pas aussi beau que le pinson. — On travaille plus que les enfants. — Le maître a la meilleure plume. — Charles est l'élève le plus attentif. — La rose est la plus belle de toutes les fleurs. — Le lait est meilleur que le vin. — Quel élève travaille mieux que Louis? — Connaissez-vous la plus haute montagne de notre pays? (Communiqué par F. M.).

LANGUE MATERNELLE

Ch. IV. — **Pierre à la campagne** (suite).

VI. RÉCITATION :

L'enfant qui ouvre les fleurs.

Laure avait un rosier un peu lent à fleurir.

Le bouton verdissait ; mais quand viendrait la rose ?

« Rose, disait l'enfant, ne veux-tu pas t'ouvrir ?

Voilà tout près d'un mois déjà que je t'arrose »

Enfin, la fleur gonflant le bouton entr'ouvert

Faisait craquer déjà son petit corset vert ;

La floraison était certaine

Mais Laure n'attend pas. D'une imprudente main

Elle sort la fleur de sa gaine :

La fleur mourait le lendemain.

LOUIS RATISBONNE.

Les idées à dégager : Il faut être patient. Il faut savoir attendre. Ne cueillons pas le fruit avant qu'il soit mûr. — La patience est une vertu. *L'impatience ne cause que des maux.*

Le lierre et le rosier.

Un lierre, en serpentant le long d'une muraille,

Voit un petit rosier, et se rit de sa taille.

L'arbuste lui répond : Apprends que sans appui

J'ai su m'élever par moi-même ;

Mais toi, dont l'orgueil est extrême,

Tu ramperais encor sans le secours d'autrui.

LE BAILLY.

Les idées à dégager : Ne méprisons pas ceux qui sont au-dessous de nous. Sachons rester modestes. Le vaniteux n'inspire de sympathie à personne. Il se rend détestable et ne recueille que le mépris.

On reconnaît le sage à sa modestie et le sot à son orgueil.

La renoncule et l'œillet.

La renoncule, un jour, dans un bouquet,
Avec l'œillet se trouva réunie.
Elle eut le lendemain le parfum de l'œillet.
On ne peut que gagner en bonne compagnie.

BÉRENGER.

Les idées à dégager : Rien n'est plus dangereux que les mauvaises compagnies. Celui qui fréquente les méchants devient méchant.

Si tu veux devenir bon, approche-toi des hommes vertueux.

Le tuteur.

« Délivre-moi, disait une rose trémière
A sa petite jardinière,
De cette perche, auprès de moi,
Qui me gêne et me nuit, qui m'étouffe et me blesse !
— Je te l'ai mise exprès pour garder ta faiblesse
— Me garder, vraiment ! et de quoi ?
Je me tiens toute seule en parfait équilibre ;
Je suis grande, et veux être libre !
La jardinière enleva le tuteur.
Arrive un coup de vent : il emporte la fleur.

LOUIS RATISBONNE.

Les idées à dégager : Beaucoup d'enfants sont comme cette rose trémière. Ils méprisent les bons conseils, les enseignements de leurs parents et de leurs maîtres. Ils veulent se conduire selon leurs caprices et ne suivre que leur volonté propre. Est-il besoin de dire que de tels enfants, comme la rose trémière, trouvent malheur en chemin.

VOCABULAIRE. — L'étude du vocabulaire précède la leçon de récitation.

VII. EXERCICES DE VOCABULAIRE ET DE STYLE. — 1. Choisissez le qualificatif qui convient.

a. Jaunes, blancs, pommés, verts, nourissants, rouges.

Les épinards sont Les carottes sont Les haricots sont Les oignons sont Les tomates sont Les choux sont

b. Aigrette, rafraîchissante, juteuse, exquise, parfumé, fondante.

Le melon est La groseille est La pêche est La fraise est La framboise est La poire est

2. Complétez les phrases :

Le jardinier se sert de la bêche pour (retourner la terre), du râteau pour (l'égaler), de la fourche pour (étendre le fumier), de la binette pour (enlever les mauvaises herbes), du sécateur pour (tailler les arbres), d'un cordeau pour (tracer les allées), d'un arrosoir pour (arroser les légumes et les fleurs).

3. Quelles sont les actions que l'on peut faire avec :

Une aiguille, une plume, un crayon, une pipe, un sécateur, un balai, un râteau, un canif, un torchon ?

MODÈLE DU DEVOIR : Avec une aiguille, on peut coudre, etc.

4. On dit : ameubler (une terre), bêcher (une planche), fumer (un jardin), ratisser (un sentier), semer (de la graine), repiquer (des choux), arracher (une mauvaise herbe), râtelier (du foin), tailler (un arbuste), greffer (un abricotier), biner (un plant).

5. Faites cinq phrases sur la rose : La fleur. — Le parfum. — Les espèces. — La rose sauvage. — Les épines.

La rose est une de nos belles fleurs d'ornement. Son parfum embaume l'air. Il en existe plusieurs espèces. Il y a la rose sauvage qui croît dans les haies, à la lisière des forêts. La rose a des épines.

VOCABULAIRE. — Le parfum, plusieurs espèces, les haies, à la lisière des forêts, embaumer.

6. La fraise est un fruit délicieux. On la cultive dans les jardins. Il y a des fraises sauvages. Elles croissent dans les bois. Elles sont plus petites que la fraise cultivée, mais plus savoureuses et parfumées. On mange les fraises mêlées avec du vin, du lait ou de la crème. On en fait des gâteaux et des confitures.

VOCABULAIRE. — Délicieux, savoureux, parfumé ; mêlées ; — elles croissent.

PLAN : Qu'est-ce que la fraise ? Où la cultive-t-on ? Y a-t-il des fraises sauvages ? Où croissent-elles ? Comment sont-elles ? Comment mange-t-on les fraises ? Que fait-on de ce fruit ?

7. Le pois est une plante des jardins et des champs. Sa tige est rampante. Sa fleur, blanche ou colorée, ressemble à un papillon. Il y a plusieurs sortes de pois. Je connais les pois de senteur, les pois mange-tout, les pois dont on ne mange que les grains renfermés dans une gousse. C'est un aliment sain et nourrissant.

VOCABULAIRE. — Les champs, un papillon, une gousse, un aliment, ; — rampant, sain, nourrissant ; — ressemble.

PLAN : Qu'est-ce que le pois ? Sa tige ? Sa fleur ? Plusieurs variétés. C'est un aliment.

8. Le râteau. — Outil de jardinage, — le manche, (long, cylindrique) les bras, les traverses, les dents — en bois, en fer — très utile pour égaliser les planches, recueillir ou rassembler l'herbe, la paille, les épis, etc.

9. La fourche. — Les deux ou trois branches (rondes, pointues) la douille, le manche — charger ou étendre le fumier.

10. Le hoyau. — Outil de labour. Le manche (bois dur), les deux dents (fer) ; arracher les pommes de terre, les carottes, etc.

11. Le sécateur ressemble à de grands ciseaux. Les deux branches, les lames, le ressort, le crochet. Se tient comme des tenailles. Instrument très utile. Taille des arbustes.

Au tableau noir, pendant quelques jours :

Chaque phrase commence par une majuscule et se termine par un point.

A. REGAMEY.

Degré supérieur.

RÉDACTION

Le héron.

par La Fontaine. Livre de lecture Dupraz et Bonjour, page 502.

IDÉES PRINCIPALES. Promenade insouciant du héron. — Description de la rivière : onde transparente, rives herbeuses, roseaux, feuillage, etc. — Evolutions de la carpe et du brochet. — Les dédains du héron. — Quand la faim le prend il doit se contenter d'un limaçon.

IDÉE MORALE. Il faut prendre le bien quand il vient et ne pas être trop difficile.

REMARQUES. Au début de la composition, il faut bien faire ressortir le caractère insouciant du héron, puis — dans l'idée morale — on montrera que l'imprévoyance conduit à la misère et à la ruine. On saisira l'occasion pour établir un rapprochement entre le héron et la cigale de la fable, afin de bien montrer que les gens qui n'ont aucun souci du lendemain tombent fatalement à la charge des autres. Il est donc de toute nécessité d'entrer dans la vie avec des idées d'ordre et d'économie.

Quoiqu'on n'en parle guère dans la fable, l'élève fera une brève, mais jolie description de la rivière. Il faut toujours que l'endroit, le lieu où se passe l'action soit bien décrit. C'est la raison pour laquelle nous avons développé cette partie du plan.

A propos des mots *compère* et *commère*, on fera remarquer aux élèves que La Fontaine emploie souvent ces termes familiers et d'autres encore, par exemple : *maître*, *sire*, *capitaine*, etc. Cela donne beaucoup d'originalité, de relief à la fable et un caractère plus personnel aux animaux-personnages créés par l'auteur.

VOCABULAIRE. Emmanché, côtoyer, transparent, la carpe, le brochet, aisément, approcher, l'appétit, le régime, la tanche, dédaigneux, faire bonne chère, rebuté, le goujon, aux dieux ne plaise, le limaçon.

APPLICATIONS. *Récitation* : Fable à apprendre par cœur.

Modèle d'écriture : Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

PAUL CHAPUIS.

Le port de Gênes.

Une des plus belles choses qu'on puisse voir au monde : Gênes, de la haute-mer.

Au fond du golfe, la ville se soulève comme si elle sortait des flots, au pied de la montagne. Le long des deux côtes qui s'arrondissent autour d'elle pour l'enfermer, la protéger et la caresser, dirait-on, quinze petites cités, des voisines, des vassales, des servantes, reflètent et baignent dans l'eau leurs maisons claires.

Gênes, au-dessus de son port immense, se dresse sur les premiers mamelons des Alpes, qui s'élèvent par derrière, courbées et s'allongeant en une muraille.

géante. Sur le môle, une tour très haute et carrée, le phare appelé « la Lanterne » l'air d'une chandelle démesurée.

On pénètre dans l'avant-port, énorme bassin admirablement abrité où circulent, cherchant pratique, une flotte de remorqueurs, puis, après avoir contourné la jetée Est, c'est le port lui-même, plein d'un peuple de navires, de ces jolis navires du Midi et de l'Orient, aux nuances charmantes, peints, voilés et mâtés avec une fantaisie imprévue, porteurs de madones bleues et dorées, de saints debouts sur la proue et d'animaux bizarres, qui sont aussi des protecteurs sacrés.

Toute cette flotte est alignée le long des quais. Puis apparaissent, classés par compagnies, de puissants vapeurs en fer, étroits et hauts, avec des formes colossales et fines. Il y a encore au milieu de ces pèlerins de la mer des navires tout blancs, de grands trois-mâts ou des bricks, vêtus comme les Arabes d'une robe clatante sur qui glisse le soleil.

(*La vie errante.*)

GUY DE MAUPASSANT.

IDÉES PRINCIPALES. — 1. Premier aspect de Gênes. — 2. Situation de la ville. — 3. Le port. — 4. Les navires.

VOCABULAIRE : La vassale, le mamelon, le môle, le phare, l'avant-port, le remorqueur, la nuance, mâté, la fantaisie, la madone, le saint, bizarre, le trois-mâts, le brick.

REMARQUE. — Il serait utile de donner aux élèves quelques explications au sujet des principales unités qui constituent les flottes modernes.

SUJETS SEMBLABLES. — Un port de guerre. — Un port de commerce. — Un port de pêche. — Un port sur un lac suisse. — (L'élève peut traiter ces sujets d'une manière générale ou choisir un port connu et en faire la description).

Paul CHAPUIS.

DICTÉE

En ballon.

Par un temps calme, une ascension aérostatique offre un charme incomparable ; mollement entraîné par la brise, on assiste du haut des airs aux plus beaux spectacles qu'il soit donné à l'homme d'admirer.

Rien n'est plus imposant que le tableau des nuages, contemplé du haut des airs dans la nacelle aérienne.

Quelle impression délicieuse que de se sentir mollement soulevé de terre, suspendu au-dessous de la sphère de gaz qui s'élève avec lenteur et non sans majesté, comme ces brumes du matin qui paraissent aspirer les rayons du soleil.

Quel charme dans le tableau de l'horizon qui s'élargit, des bruits humains qui se dissipent, de la terre qui s'éloigne et qui ne se laisse plus entrevoir que comme les bas-fonds du vaste océan aérien ! On monte au milieu de ces nuages diaphanes, qui vous enveloppent d'un brouillard opalin jusqu'au moment où l'on échappe de leur surface supérieure, pour voir apparaître le ciel où règnent les feux d'un soleil ardent. On contemple alors un plateau circulaire de nuages arrondis qui, dans ces régions élevées, prennent un aspect tout nouveau. Ils acquièrent du relief ; on dirait des mamelons solides, des glaciers fantastiques,

où le soleil dessine, par des ombres vigoureuses, des vallées d'argent. Le ballon, entraîné par les courants aériens, paraît immobile dans ce monde du calme, du silence et de la contemplation. Je plaindrais celui dont l'âme ne serait pas embrasée au foyer de cette sublime poésie des spectacles naturels. G. TISSANDIER.

VOCABULAIRE: *Mollement*, délicatement; *spectacle*, ce qui attire les regards; *délicieux*, agréable; *majesté*, grandeur imposante; *bas-fonds*, endroits peu profonds; *diaphane*, transparent; *opalin*, laiteux, blanchâtre; *mamelon*, petit monticule arrondi; *fantastique*, qui n'a rien de réel; *sublime*, très élevé, très grand.

P. L. M.

COMPTABILITÉ

Facture double.

Parfois la facture s'établit sur une feuille double, la première page servant de lettre d'avis. (L'exemple suivant est à dresser sur deux pages en regard, dans le cahiers des élèves.)

Lausanne, le 10 août 1912

Monsieur M. Frileux, villa Froideville, Lausanne.

Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous remettre ci-joint facture aux marchandises que vous avez bien voulu nous demander par votre honorée du 8 courant, s'élevant à fr. 357,10 dont veuillez vous acquitter dans les 90 jours.

Nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de vos commandes et vous présentons, Monsieur, nos plus empressées salutations.

CHARBON et DUBOIS

SPÉCIALITÉ
D'ANTHRACITE BELGE

Combustibles en tous genres

GROS ET

CHARBON ET DUBOIS

DÉTAIL

Lausanne. Gare du Flon.

Téléphone 1206

Maison fondée en 1847

Chèques II. 19

Monsieur M. Frileux, villa Froideville. Lausanne

DOIT

pour marchandises rendues franco à domicile, à 90 jours net.

Lausanne, le 10 août 1912.

		Prix par	
		stère ou 100 kg.	F. C.
Livré	4 stères hêtre sec, scié et coupé	22.—	88.—
»	2 » branches sapin, » »	17.—	34.—
»	3 » déchets noyer » »	15.50	46.50
»	500 kg. houille belge sans fumée	7.10	35.50
»	250 kg. houille flambante	5.70	14.25
»	1500 kg. anthracite belge supérieure	6.80	102.—
»	200 kg. boulets d'antracite	5.80	11.60
»	350 kg. briquettes de lignite, 1 ^{er} marque	5.50	19.25
»	50 kg. charbon de bois	12.—	6.—
Total, fr.		357.10	

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours

INSTITUTEURS : Orbe; maître de la classe primaire supérieure; fr. 2400 pour toutes choses avec augmentation de fr. 100 tous les 5 ans de service dans le canton, jusqu'au maximum de fr. 2800; 13 août. — **Vugelles-la-Mothe;** fr. 1600 plus logement et jardin; 13 août.

Les Clées: fr. 1600 plus logement et fr. 20 pour indemnité de jardin; 8 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école; 20 août.

INSTITUTRICES : Moudon: fr. 1300 pour toutes choses; 13 août.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ROLLE. — Collège mixte. — Un concours est ouvert en vue de la nomination d'un maître chargé de l'enseignement du latin, du grec, de l'histoire, de la géographie et de l'écriture.

Obligations : 30 heures hebdomadaires. — Traitement : fr. 3000 par an. Augmentations communales de fr. 50 après chaque période de 4 ans de service dans le canton. Maximum : fr. 3250. Entrée en fonctions le 26 août 1912.

Adresser les inscriptions au Département de l'Instruction publique, 2^{me} service, jusqu'au 15 août, à 6 heures du soir.

Dans sa séance du 27 juillet 1912, le Conseil d'Etat a confirmé, à titre définitif : MM. Alexis NICOLE, Henri DUPERTUIS, Henri FRAMPTON, Jules COTTIER, Paul MERCANTON et Ernest BOSSET en qualité de maîtres aux écoles supérieures de commerce, d'administration et de chemins de fer. M^{lle} Yvonne CAPT en qualité de maîtresse secondaire au collège du Chenit. M. Benjamin VALLOTTON en qualité de maître de français au Gymnase classique de Lausanne.

PROFESSEUR

pouvant enseigner le français, l'allemand, l'italien, et éventuellement l'anglais, est demandé dans pensionnat de jeunes gens du canton de Vaud. Traitement initial : 2000 fr. et entretien complet. Entrée à convenir. Adresses offres sous V24975L à Haasenstein & Vogler, Lausanne.

MAISON NYFFENEGGER

Rosset - Nyffenegger

→ 10, Rue de Bourg, 10 ←

CONFISERIE — PATISSERIE — GLACES

Vins fins - Liqueurs - Afternoon Tea

Téléph. 403 Salons de Rafraîchissements Téléph. 403

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

PHOTOGRAPHIE C. MESSAZ

Rue Haldimand, 14, LAUSANNE

Spécialités : Portraits, poses d'enfants, groupes de famille
et de sociétés.

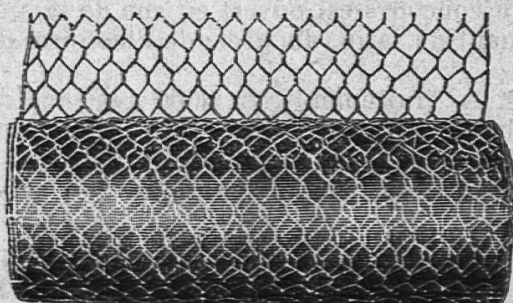
L'atelier est ouvert tous les jours; le Dimanche de 9 h. à 4 h.

Téléphone 623. — Ascenseur.

Prix modestes.

Prix modestes.

Max Schmidt & C^{ie}



24 et 25, Place Saint Laurent
Terreaux, 2

LAUSANNE

Outils en tous genres pour l'Agriculture

PIERRES A FAULX

marque « CARBORUNDUM ».

Cordonnerie de la Louve, 8

SUCC. : CORDONNERIE DE PRÉLAZ

Angle du Chemin de Renens et Avenue Recordon.

J. REGAMEY & MARENDAZ

Chaussures sur mesure en tous genres. — Réparations très soignées. — Spécialité pour les réparations de caoutchoucs. — Travail exécuté le jour même si on le désire.

On se rend à domicile

Téléphone 3995.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4 LAUSANNE — NYON, en face de la Croix-Verte.

Téléphone 1719

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique : *Funèbres Lausanne.*

Escompte 10 % sur cercueils et couronnes commandés au magasin de Lausanne par les membres de la S. P. V.

EDITION "ATAR", GENÈVE

La maison d'édition ATAR, située à la rue de la Dôle N° 11 et à la rue de la Corraterie N° 12, imprime et publie de nombreux manuels scolaires qui se distinguent par leur bonne exécution.

En voici quelques-uns :

Exercices et problèmes d'arithmétique, par André Corbaz :

1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.70
» livre du maître	1. —
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	0.90
» livre du maître	1.40
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.20
» livre du maître	1.80

Calcul mental

Exercices et problèmes de géométrie et de toisé 1.75

Solutions de géométrie 1.50

Livre de lecture, par A. Charrey, 3^{me} édition. Degré inférieur 0.50

Livre de lecture, par A. Gavard. Degré moyen 1.50

Livre de lecture, par MM. Mercier et Marti. Degré supérieur 3. —

Premières leçons d'allemand, par A. Lescaze 0.75

Manuel pratique de la langue allemande, par A. Lescaze. 1^{re} partie 7^{me} édition 1.50

Manuel pratique de la langue allemande, par A. Lescaze. 2^{me} partie, 5^{me} édition 3. —

Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, par A. Lescaze. 1^{re} partie 3^{me} édition 1.40

Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache, par A. Lescaze. 2^{me} partie 2^{me} édition 1.50

Lehr- und Lesebuch, par A. Lescaze. 3^{me} partie 3^{me} édition 1.50

Notions élémentaires d'instruction civique, par M. Duchosal. Edition complète 0.60

— Edition réduite 0.45

Leçons et récits d'histoire suisse, par A. Schütz. Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné 2. —

Premiers éléments d'histoire naturelle par E. Pittard, prof. 3^{me} édition, 240 figures dans le texte 2.75

Manuel d'enseignement antialcoolique, par J. Denis. 80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié 2. —

Manuel du petit solfégien, par J.-A. Clift 0.95

Parlons français, par W. Plud'hun. 16^{me} mille 1. —

Comment prononcer le français, par W. Plud'hun 0.50

Histoire sainte, par A. Thomas 0.65

Pourquoi pas? essayons, par F. Guillermet. Manuel antialcoolique Broché 1.50

Relié 2.75

Les fables de La Fontaine, par A. Malsch. Edition annotée, cartonné 1.50

Notions de sciences physiques, par M. Juge, cartonné 2.90

Pour les tout petits, par H. Estienne. Poésies illustrées, 4^{me} édition, cartonné 2. —

Editions FÖETISCH, Frères (S. A.)

à Lausanne

RÉPERTOIRE CHORAL

Chœurs à 4 voix d'hommes a cappella.

Grunholzer, K. Voici le jour . . .	— .50	Fischer, C. L., Le monde est si beau . . .	1.—
Denéréaz, A. Chanson de Monsieur de la Palisse (humoristique) . . .	1.—	Bischoff, J., Dans les bois . . .	— .50
Grandjean, Adieu . . .	— .50	Kling, H., Sortie printanière (Texte français et allemand) . . .	1.—
— Fragment . . .	— .50	Doret, G., J'ai vu des monts les sommets . . .	— .50
— Fleurette d'Avril . . .	— .50	Kling, H., Le vent de l'alpe . . .	1.50
— Papillon . . .	— .50	Neuschwander, S., Le serment du Grütli . . .	— .50
— Jeunes filles et vieux refrains . . .	— .50	Sturm, W., Feuille de trèfle . . .	— .50
— Sans toi . . .	— .50	— Remplis mon verre . . .	1.—
— Nuit d'été . . .	— .50	d'Alesio Fr., Retour au pays natal (Solo de ténor) (texte français et italien) . . .	1.—
Heim, J., Salut, printemps parfumé . . .	— .50	Hämmerli, L., Les Laboureurs . . .	1.—
Jacky, Ch., Cain . . .	1.—	Sturm, W., Op. 148. No. 2. Reine du printemps . . .	1.—
— Solitude des champs . . .	— .50	— Op. 148. No. 1. Au mois de Mars . . .	1.—
Senger, H., de, Chœur des Tonne- liers . . .	— .50	de Faye-Jozin, Fr., Le Retour au Pays . . .	1.50
Snell, Edm., Quand on aime la montagne . . .	1.—	Mayor, Ch., La Chanson des Etoi- les . . .	1.50
Kling, H., Avril nouveau . . .	1.25	Pilet-Haller, Naissez, ô mélodies . . .	— .50
North, C., Je pense à toi . . .	— .50	Jacky, Th., Chant du printemps . . .	— .50
Grandjean, S., Un présent de Noël . . .	— .50	— Chant du soir . . .	— .50
— Noël . . .	— .50	— Le Suisse à l'étranger . . .	— .50
— Hymne (Noël) . . .	— .50	— Séparation . . .	— .50
North, Ch., C'est le printemps ! . . .	— .50	— Dans la Bruyère . . .	1.—
— Amour du pays ! . . .	— .50	— Départ . . .	— .50
Plumhof, H., Le Credo des Arbres . . .	1.—	Baille, Brise du Vallespir . . .	1.—
— Où voles-tu ? . . .	— .50	Munzinger, Solitude dans la mon- tagne . . .	— .75
— La Chapelle de la Forêt . . .	— .50	— Appel aux armes . . .	1.—
— Les Alpes . . .	— .50	Giroud, H., Un pour tous tous pour un . . .	— .75
— Op. 25. Venise . . .	— .50	Plumhof, H., Le Major Davel . . .	— .50
— Op. 24. Là-bas ! Là-bas ! . . .	— .50	Hochstetter, C., Près d'une tombe . . .	— .50
— Op. 21. La Brise du Printemps . . .	— .50	— Le Retour des Frontières . . .	— .50
— Op. 17. Salut Helvétique . . .	— .50	Pantillon, G., A la Suisse . . .	— .50
— Désir . . .	— .50	Grandjean, S., Le Sapin de Noël . . .	— .50
— Ma Nacelle . . .	1.—	Pantillon, G., Le Soir . . .	1.—
— Dans les Bois . . .	1.—	— Menuet . . .	1.—
— Chant de Retour . . .	— .75	— La Chanson des Amours . . .	1.—
— Extase . . .	1.—	Denéréaz, C. G., Vive la Liberté . . .	— .50
— Cri de guerre . . .	— .75	Barblan, Otto, Chant des Moisson- neurs . . .	— .50
— Chant de paix . . .	— .75		
— Le Léman . . .	— .75		
Pilet, W., A la mémoire de Davel . . .	— .50		
— La Sainte-Alliance des peuples . . .	— .50		
— La Villanelle du Vanneur de Blé . . .	— .50		
— Op. 3. Chanson des Alpes . . .	— .50		
Grunholzer, K., Un soir au chalet . . .	— .50		
Harnisch, A., L'oraison dominicale . . .	— .50		

~~~~~ Envois à l'examen ~~~~~

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

EU

HUMANITÉ

PATRIE

LXVIII<sup>me</sup> ANNEE. — N° 33-34.



LAUSANNE — 24 août 1912.

# L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR · ET · ECOLE · RELIGIEUSE ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie  
à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.  
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : A. Dumuid, instituteur, Bassins.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier, instituteur, Boudry.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires  
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# MAISON MAIER & CHAPUIS

*Rue du Pont*

Rez-de-Ch. 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> Etage

LAUSANNE

# MODÈLE

COMPLETS  
PARDESSUS  
COSTUMES ENFANTS  
CAOUTCHOUCS  
PÈLERINES  
ROBES DE CHAMBRE  
COSTUMES SPORT

ESCOMPTE à 30 jours

**10** <sup>0</sup>/<sub>0</sub>

aux Membres de la **SPV.**

**VÊTEMENTS SUR MESURE**

**Ne buvez que l'Eau d'HENNIEZ**

*L'exiger partout*

**Eau de Cure et de table sans rivale**

*Dépôts dans les principales localités.*

■ ■ **HENNIEZ-LITHINÉE** ■ ■

La plus pure des Eaux de source

**Eau bicarbonatée, alcaline et acidulée,  
lithinée.**

Grâce à sa minéralisation, cette eau passe rapidement dans les  
intestins et dans la circulation.

*Se recommande en coupage, avec le vin, les sirops, etc.*

## Collection LES CENT CHEFS-D'ŒUVRE QU'IL FAUT LIRE

à 35 ct. le volume.



Les meilleurs chefs-d'œuvre des littérateurs modernes, dans la plus élégante des éditions à bon marché, en petits volumes coquets de 16/9 cm. bien imprimés sur bon papier.

Demandez la liste détaillée  
des numéros parus.

Librairie PAYOT & Cie

## A. BRÉLAZ, St-Pierre 8, Lausanne

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux :

|                                       |       |        |
|---------------------------------------|-------|--------|
| Cotonne . . . . .                     | 100 » | » 0,90 |
| Percalé imprimée. . . . .             | 80 »  | » 0,60 |
| Flanelle cretonne. . . . .            | 80 »  | » 1,75 |
| Drap gris, qual. extra, larg. . . . . | 130 » | » 4,75 |

**Net et au comptant, expédition de suite.**

**Robes - Tabliers - Blouses - Jupons  
Draperies - Trouseaux**

**Tapis - Linoléums - Cocos  
Toilerie - Rideaux - Couvertures**

**10 % au corps enseignant 10 %, ou bons d'escompte.**

**Prix fixes marqués en chiffres connus**

*Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.*



**HORLOGERIE  
- BIJOUTERIE -  
ORFÈVRE**



Récompenses obtenues aux Expositions  
pour fabrication de montres.

# **Bornand-Berthe** **Lausanne** 8, Rue Centrale, 8

**Montres garanties** en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1<sup>er</sup> titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

## **RÉGULATEURS — ALLIANCES**

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

DANS BONNE

## **FAMILLE FRANÇAISE**

on prendrait des jeunes filles désirant suivre les écoles renommées supérieures ou primaires. — Confort, piano, surveillance et bons soins assurés. — Références. — Prix modéré.

S'adresser à **Mme ROLLAND,**

**69, avenue du Léman, 69, LAUSANNE**



## **Vêtements confectionnés**

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

# **J. RATHGEB-MOULIN**

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.